

**COMMISSION DEPARTEMENTALE 42
GYMNASTIQUE MASCULINE
REGLEMENT INDIVIDUELS 2024-2025**

Préambule : *Dans le respect du règlement fédéral et dans l'exercice de son autonomie, la commission départementale de gymnastique masculine de la Loire édicte un règlement départemental qui précise et complète les textes nationaux.*

1- PARTICIPANTS :

Les compétitions sont ouvertes aux gymnastes licenciés FSCF des catégories Adultes et Pupilles.

2- ENGAGEMENTS :

- ☞ Les engagements (*Nom -Prénom-Date de naissance des gymnastes-Juges accompagnateurs*) parviennent **au club organisateur**, à **Robert Pays** et au responsable départemental "Juges" **Edouard SANIAL**, au plus tard **10 jours avant la date programmée de la compétition**. Ils sont faits par le biais de la fiche "officielle" remise à chaque représentant d'association en début de saison.
- Robert Pays et le responsable départemental "Juges" organisent le plateau en partenariat avec le club organisateur ; Ils programment les horaires, et envoient le tout à chaque club participant dans la semaine qui précède le concours. Aucun changement ne sera effectué sur place.
- Le nombre de compétitions départementales est faible sur la saison. L'esprit de notre Fédération demande à tous les responsables de club de faire participer le maximum de leur effectif à ces compétitions.

3- EPREUVES :

- Les gymnastes engagés concourent sur les 6 agrès - application du programme F.S.C.F. et du Code F.I.G.
- *Benjamins 2^{ème} catégorie (voir programme fédéral)*

4- CLASSEMENT :

Les gymnastes sont classés dans les catégories suivantes :

BENJAMINS : Enchaînements imposés Pupilles du programme fédéral sur les 6 agrès

MINIMES 2^{ème} catégorie : Enchaînements imposés Pupilles du programme fédéral sur les 6 agrès

PUPILLES 1 : Enchaînements libres sur les 6 agrès

CADETS 2 : Enchaînements libres au sol et au saut – Enchaînements imposés Adultes sur les 4 autres agrès

CADETS 1 : Enchaînements libres sur les 6 agrès

JUNIORS 2 : Enchaînements libres au sol et au saut – Enchaînements imposés Adultes sur les 4 autres agrès

JUNIORS 1 : Enchaînements libres sur les 6 agrès

SENIORS 2 : Enchaînements libres au sol et au saut – Enchaînements imposés Adultes sur les 4 autres agrès

SENIORS 1 : Enchaînements libres sur les 6 agrès

HONNEUR : Enchaînements libres sur les 6 agrès

VETERANS : Enchaînements libres sur 5 ou 6 agrès (au choix)

5- HORAIRES DE PASSAGE :

- Le Championnat Départemental Individuels a lieu un samedi après-midi, si possible en collaboration avec la C.D.G.F., pour l'organisation d'un Championnat Départemental Individuels Mixte de Gymnastique. Cette mixité permet de dynamiser la compétition, l'effectif de gymnastes masculins engagés dans les compétitions individuelles étant faible.

6- JUGES :

- Il est absolument souhaitable que chaque club fasse accompagner ses gymnastes par le nombre requis de juges. Pour les compétitions en individuels : 1 juge / 4 gymnastes. Enfin, il est fondamental que l'ensemble des juges fédéraux et 3^{ème} échelon du département participent aux différents concours.

7- CHAMPIONNAT NATIONAL :

Spécificité de notre département :

Les compétitions départementales sont le socle sur lequel repose la dynamique de la gymnastique de la Loire. Par ailleurs, et bien qu'ils ne soient pas officiellement qualificatifs aux compétitions nationales, ils en constituent un temps de formation et de préparation incontournable. Par conséquent, la participation des gymnastes aux compétitions inscrites au calendrier départemental reste fondamentale.

8-- TENUE VESTIMENTAIRE – DISCIPLINE – RESPECT :

- Voir programme fédéral.

Spécificité de notre département :

Afin d'offrir une image de qualité des compétitions ADULTES, la C.D.G.M. décide de valoriser la discipline des gymnastes lors de chaque concours. Pour cela, le directeur de concours pourra appliquer des points de pénalité au total d'un gymnaste pour les infractions et selon le barème définis ci-dessous :

Moins UN point retiré à chaque fois du total du gymnaste pour :

Gymnaste torse nu – Téléphone portable utilisé en cours de compétition – Déplacement intempestif d'un gymnaste ne respectant pas le déroulement de la compétition – Chahut – Tenues non conformes au règlement (Gymnastes/Entraîneurs/Juges). Les pénalités sont appliquées exclusivement par le directeur du concours, et seront signalées sur le moment aux gymnastes concernés.